

220C2857
FR0010490920-FS0851

4 août 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROPACORP

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 4 août 2020, la société Falcon Strategic Investments GP IV, LLC¹ (21 Custom House Street, 10th floor, Boston, MA 02110, Etats-Unis) agissant pour le compte de fonds, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 28 juillet 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROPACORP et détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte desdits fonds, 7 680 230 actions EUROPACORP représentant autant de droits de vote, soit 6,29% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription par Falcon Strategic Partners IV, LP.¹ à une augmentation de capital réservée de la société EUROPACORP dans le cadre de la mise en œuvre du plan de sauvegarde arrêté par le tribunal de commerce de Bobigny par jugement en date du 24 juillet 2020³.

¹ Falcon Strategic Investments GP IV, LLC agissant en tant qu'« *investment adviser* » est le « *general partner* » de Falcon Strategic Investment IV, LP., agissant lui-même en tant que « *general partner* » de Falcon Strategic Partners IV, LP.

² Sur la base d'un capital composé de 122 102 231 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF sous le n° 20-142 du 15 avril 2020 et communiqué de la société EUROPACORP du 28 juillet 2020.